GENTHOD INFO

EDITION PRINTEMPS

LE MOT DU MAIRE : AMÉNAGEMENT DES BAINS DU SAUGY | ASSAINISSEMENT DES CITERNES ENTERRÉES | PROMOTIONS CITOYENNES | QUIZ | CORRIDORS BIOLOGIQUES | BÉNÉVOLES | MÉMENTO | ARTISTES EN HERBE | AVRIL 2014

LE MOT DU MAIRE

AMÉNAGEMENT DES BAINS DU SAUGY : EVALUATION DE LA VALEUR MACROPHYTIQUE DU SITE

Dans le cadre du projet d'aménagement des bains du Saugy et des accès au lac, la Commune de Genthod et la DGNP (Direction générale de la nature et du paysage) ont fait évaluer par le bureau GREN Biologie Appliquée la valeur macrophytique de la beine lacustre (amas de matériel littoral créé par la houle sur le bord d'un lac). Ceci à l'endroit des futures installations afin de décrire l'état de la végétation aquatique du site puis de proposer des directives visant à limiter l'impact des installations prévues. Ces installations construites sur le domaine lacustre (parcelle de l' Etat) sont soit fixes (platelage en bois avec casiers à bateaux, ponton), soit saisonnières (ponton, plateforme, solarium et espace bassin).

C'est le 9 août 2013 avec une cote du lac à 372.21 mètres que les recensements, photos subaquatiques et prélèvements pour vérification ont été effectués en plongée (en apnée sans scaphandre, vu les faibles profondeurs).

A proximité du ponton (débarcadère existant), la nature des fonds montre une dominance de graviers roulés de 5 à 20 cm propres, sans dépôts limoneux ni algues ni déchets, sur une bande de 10 m de large à partir du pied de mur de rive. Au-delà de 10 m, c'est un mélange de graviers et de sables. La végétation aquatique se compose d'un tapis homogène de characées (algues) moyennement dense, d'un seul herbier de densité élevée et d'une richesse spécifique globale moyenne avec la présence de 4 espèces : majoritairement de Chara vulgaris, puis de Potamogeton pectinatus, Potamogeton perfoliatus et Myriophyllum spicatum.

Cette évaluation a permis tout d'abord de conclure que la beine littorale concernée par le projet n'est pas exempte de végétation aquatique, ce dont il faudra prendre en compte dans l'élaboration du projet. Les plantes aquatiques sont moins bien connues que les plantes terrestres et, de ce fait moins bien protégées. Parmi les 4 espèces recensées, seul le potamot perfolié (Potamogeton perfoliatus) est peu répandu dans le Léman genevois et mérite une attention particulière. Les 3 autres espèces de macrophytes sont communes. Un autre critère à retenir est le rôle joué par les herbiers à macrophytes dans le cycle de la puce de canard. En effet, avant de provoquer des démangeaisons désagréables aux baigneur, la cercaire (parasite) se développe dans un escargot aquatique qui vit principalement dans les macrophytes. Donc, la présence d'un herbier dense à proximité du bassin à filet n'est pas souhaitable. Comme l'hôte définitif « normal » de la puce est le canard, une plus forte fréquentation humaine du site va probablement accroître l'attractivité pour les canards ; ceux-ci sont responsables de l'infestation des escargots aquatiques par l'intermédiaire de leurs excréments contenant les cercaires. Pour simplifier, il faut briser le cycle de vie du parasite en enlevant les grands macrophytes à proximité de la zone de baignade.

D'autre part, pour le confort des baigneurs, la conservation d'herbiers composés de macrophytes de grande taille nécessiterait un entretien de faucardage à long terme dans le périmètre de baignade.

Au vu de ces considérations, il est proposé d'éliminer définitivement de la zone de baignade les grands macrophytes. Un entretien léger sur 2, 3 ans sera éventuellement nécessaire pour éviter la repousse due aux graines présentes dans les sédiments. En compensation, planter un herbier plus en aval, hors de portée des baigneurs et composé d'espèces de valeur pour le site, par exemple : Potamogeton perfoliatus, P. lucens et P. x decipiens. Ces macrophytes sont localement présents dans la Rade de Genève et pourraient être transplantés.

Herbier dense de Potamots

Dans ce projet, l'impact des installations sur les macrophytes par effet d'ombrage n'est pas important; en effet, les installations fixes se trouvent à proximité de la rive (fond sans végétation) et les installations positionnées sur des herbiers sont saisonnières, de surfaces limitées ou partiellement ajourées (bassin avec filet). Il est néanmoins recommandé de prévoir, dans la mesure du possible, la pose d'éléments flottants partiellement perméables à la lumière; le caillebottis métallique ou le platelage bois non jointif conviennent bien.

La lecture de cet article va certainement modifier votre approche et entrée dans le lac lors de votre prochaine baignade.

François Mazenod | Maire

ASSAINISSEMENT DES CITERNES ENTERRÉES

Dans le but de prévenir des pollutions de l'eau et de l'environnement, les propriétaires de réservoirs enterrés à simple paroi et à double parois - sans détecteurs de fuites - servant au stockage de mazout ou de tout autre produit pouvant polluer les eaux, ont jusqu'au 31 décembre 2014 pour assainir ou mettre hors service leur installation, conformément aux dipositions de la loi fédérale sur la protection des eaux du 24 janvier 1988 (LEaux - RS 814.20) et de son ordonnance d'application du 28 octobre 1998 (OEaux -RS 814.201).

Afin de réaliser les modifications nécessaires, le propriétaire de l'installation doit faire appel à une entreprise spécialisée agréée en assainissement de citernes (www.citec-suisse.ch). Celle-ci effectue au préalable un contrôle de l'installation pour déterminer les possiblités d'assainissement et le type de double parois qu'il est envisageable d'installer. Si aucun défaut n'est constaté, la mise en place d'une double parois par le biais du montage d'un revêtement peut être effectuée (enveloppe plastique ou manteau intérieur renforcé en fibre de verre). Si un défaut est constaté lors du contrôle préalable (déformation de la paroi intérieure), le double manteau peut être céé par le montage d'une paroi intérieure spécifique.

Pour de plus amples informations, les documents relatifs à l'assainissement des réservoirs enterrés et ayant trait aux installations d'entreposage de produits pouvant polluer les eaux, édités par la conférence des chefs de services et d'offices de la protection de l'environnement de Suisse (CCE), peuvent être consultés sur les sites www.kvu.ch ou www.tankportal.ch.

Par ailleurs, les propriétaires de citernes enterrées sans appareillage de détection de fuites doivent également équiper leur installation d'un système de suvreillance d'ici au 31 décembre 2014, puis sysématiquement organiser son contôle tous les deux ans par une entreprise spécialisée. Tous les frais liés à l'assainissement ou à la mise en service des citernes enterrées à simple et à double parois sont à la charge du propriétaire, comme en outre, les frais éventuels de dépollution ou de remise en état du milieu naturel.
Toutes les installations qui n'auront pas été assainies conformément aux prescriptions de la loi ne pourront plus être utilisées et devront définitivement être mises hors service, et les contrevenants s'exposeront à des amendes sévères.

Des informations utiles peuvent être également consultées et téléchargées sur le site de l'Etat de Genève direction Générale des Eaux www.ge.ch/eau/directives. Vous pouvez également contacter la Police de l'Eau au 022 388 64 00 pour de plus amples informations.

QUIZ

Savez-vous où se trouve cette sculpture ?
Le nom de la première personne ayant donné la bonne réponse sera publié dans le prochain Genthod-Info.

PROMOTIONS CITOYENNES

Pour la première fois, les traditionnelles promotions citoyennes qui célèbrent l'avènement des jeunes gentousiens dans l'âge adulte, se sont déroulées dans le centre communal. Une fois chacun assis, le Maire a démarré sa présentation où il a rappelé quelques chiffres et éléments clés de la Commune. Ensuite les présidents de toutes les commissions permanentes ont rappelé le rôle de chacune et leur fonctionnement. Enfin, la compagnie 30 des sapeurs-pompiers volontaires a pu profiter de ce moment citoyen pour inciter nos jeunes adultes à venir rejoindre leurs rangs. Pour clore la partie officielle, le Maire, aidé par ses adjoints a remis à chaque « nouveau votant » un ouvrage pédagogique sur les institutions de notre pays et un stylo, symbole du droit, dès la majorité acquise, d'engager sa responsabilité par sa signature, mais également symbole du devoir d'en assumer les conséquences.

La deuxième partie de la soirée fût récréative. Tous les participants, nouveaux citoyens et parents, conseillers municipaux et magistrats se retrouvèrent pour partager un moment convivial autour des arbres à fondue, ou chacun a pu déguster à sa guise notre plat national. Un moment sympathique pour fêter comme il se doit un jour si important.

Arbre à fondue

CORRIDORS BIOLOGIQUES

Le troisième corridor biologique de l'agglomération franco-valdo-genevoise a été signé en février dernier. La commune de Genthod et ses voisines ont signé un contrat qui implique une planification de divers travaux d'aménagements et de sensibilisation du public pour préserver la circulation de la faune et de la flore entre Versoix et Vesancy. Une zone répartie le long de la Versoix qui constitue un axe important de déplacement de la faune, notamment pour les cerfs qui descendent du Jura vers la plaine et pour les batraciens dont le parcours migratoire de reproduction suit ce tracé. Cette signature permettra aux autorités communales, cantonales et de France voisine de disposer d'outils de protection de la biodiversité, par le biais d'un programme d'action sur cinq ans impliquant 52 mesures dont 25 sont transfrontalières.

RECHERCHE DE BÉNÉVOLES

Le groupement des bénévoles de Genthod a besoin de volontaires pour répondre aux demandes de transport de personnes âgées : sont recherchés des femmes et des hommes disposant d'un peu de temps.

Êtes-vous intéresé(e)s ?

Alors n'hésitez à prendre contact avec le service d'aide sociale au 022 774 19 81.

MÉMENTO

Manifestations culturelles

Vendredi 9 mai 2014 à 20h, au Centre communal, est agendé une pièce de théâtre, la Locandiera enfin presque, adaptation d'une pièce de Goldoni par Brigitte Rosset et Christian Scheidt. La salle ouvrira ses portes à 19h30. Cette pièce est surtout destinée à un public adulte. Il n'y a pas de réservation pour ce spectacle. Dès que la salle sera pleine les portes seront closes.

Vendredi 16 mai 2014 à 20h, le Centre communal accueillera Alejandre Reyes & Band, pour un concert tout public. Alejandro revisite les morceaux qu'il affectionne, se servant uniquement de son oreille. Ce petit prodige, auteur-compositeur, vous fera découvrir une pop entraînante et émouvante. Il n'y a pas de réservation pour ce spectacle. Dès que la salle sera pleine les portes seront closes.

Fête de la musique

La prochaine fête de la musique aura lieu samedi 21 juin 2014 au Creux-de-Genthod, sous-tente, de 11h à 23h environ, vous aurez la possibilité de vous restaurer sur place. C'est sous une nouvelle formule que cette manifestation se déroulera avec notamment pour clore la partie musicale une tête d'affiche du cru. Tous les détails du programme vous parviendront sous forme d'un tous-ménages.

Promotions

La fête des Promotions se tiendra au Centre communal, le vendredi 27 juin 2014 dès 18h.

Avenches Military Tattoo

Les Communes de Bellevue et Genthod s'associent pour vous offrir le transport en car le vendredi 5 septembre 2014 pour l'Aventicum Musical Parade (Military Tattoo). Pour s'inscrire, il suffit de contacter la mairie, avant le 31 mai 2013 au 022 774 12 80 ou via info@genthod.ch.

La Mairie ne commande pas les billets d'entrée, donc n'oubliez pas de le faire par vos propres moyens !

Vide grenier

Le traditionnel vide-grenier aura lieu samedi 6 septembre 2014 de 10h à 15h dans la rue du Village. Les habitants de Genthod pourront s'y inscrire jusqu'au 20 juin 2014, en écrivant à info@genthod.ch ou retournant l'avis que vous allez recevoir prochainement dans vos boîte à lettres, à la Mairie de Genthod, 37 rue du Village.

Pointe Lullin | Sandra Rochat

ARTISTES EN HERBE

Les enfants excercent leurs talents en créant de nouvelles constellations sur le revêtement bitumineux du Centre communal.

Centre communal | François Mazenod

GENTHOD INFO
www.genthod.ch

Tous droits de reproduction réservés | © Mairie de Genthod 2014